Ville de Dannemarie

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2025

Nombre de membres du conseil municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 13 mai 2025 à 20h00, le conseil municipal de Dannemarie s'est réuni sur convocation du maire en date du 7 mai 2025. La séance se tient dans la salle du conseil municipal, 1 place de l'Hôtel de Ville.

Sont présents, sous la présidence de monsieur Alexandre Berbett, maire :

NOM / Prénom	QUALITE	PRESENCE	PROCURATION A
BERBETT Alexandre	Maire	X	
HOLLEVILLE Nicolas	1er Adjoint	X	
LAKOMIAK Evelyne	2e Adjointe	X	
THEVENOT Sylvain	3e Adjoint	X	
BOILLAT Céline	4e Adjointe	X	
BENNATO Kévin	5e Adjoint	X	
BRANCART Dominique	Conseiller	X	
DZIURDZI Marie-Laure	Conseillère	Excusée	Nicolas HOLLEVILLE
DION Eric	Conseiller	X	
GRETER Catherine	Conseillère	X	
THIEBAUX Dominique	Conseiller	Excusé	Luc SIMET
GRIMONT Clara	Conseillère	X	
SCHNOEBELEN Marion	Conseillère	Excusée	Alexandre BERBETT
MUMBACH Paul	Conseiller	X	
LENA Laurette	Conseillère	Excusée	Hugues DEMICHEL
DEMICHEL Hugues	Conseiller	X	
WALTER Dominique	Conseiller	X	
SIMET Luc	Conseiller	X	
VASSEUR Patrick	Conseiller	X	

Y assistent également :

- Mme Marie-Luce HECKENDORN, DGS, représentant les services municipaux ;
- Mme Aglaé KUPFERLÉ représentant le journal L'Alsace / DNA.

La réunion est enregistrée.

ORDRE DU JOUR

1. **Installation d'un nouveau conseiller municipal**

2. **Désignation du secrétaire de séance**

3. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2025**

4. **Finances**
 - 4.1. Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)
 - 4.2. Vidéoprotection : approbation du plan de financement
 - 4.3. Chaudière du presbytère : approbation de la participation des autres communes de la Communauté de Paroisse
 - 4.4. TLPE : fixation des tarifs 2026

5. **Administration générale**
 - 5.1. Motion en faveur du GERPLAN
 - 5.2. Point sur le rapport de la chambre régionale des comptes sur la CCSAL
 - 5.3. Dénomination de la grande salle au 1er étage de l'ancienne Mairie
 - 5.4. Dénomination de la salle de réunion du 1er étage du VIADUC

6. **Urbanisme**
 - 6.1. Droit de préemption urbain

7. **Divers**
 - 7.1. Informations légales
 - 7.2. Informations diverses

ACCUEIL

Le maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 20h00. Il souligne la présence du public, de la presse et Mme BILLIG, l'architecte du projet des travaux de rénovation de l'école maternelle.

Le maire excuse :

- Mme Marion SCHNOEBELEN, qui a donné procuration à M. BERBETT
- M. Marie-Laure DZIURDZI, excusée, qui donne procuration à M. HOLLEVILLE
- M. Dominique THIEBAUX, excusé, qui donne procuration à M. SIMET
- Mme Laurette LENA, excusée, qui donne procuration à M. DEMICHEL

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire indique que, par courrier en date du 12 mai 2025, M. Jean-Luc MONNET l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Par courrier du 13 mai 2025, Mme Antonia GARCIA, suivante sur la liste sur laquelle M. MONNET était inscrit, a fait part de sa volonté de ne pas siéger au conseil municipal et donc de sa démission.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, ces démissions sont définitives et Monsieur le préfet du Haut-Rhin en a été informé par courrier de ce jour.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Patrick VASSEUR suivant immédiat sur la liste dont faisaient partie M. MONNET et Mme GARCIA, lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal. Il sait que M. VASSEUR aura à cœur de défendre les intérêts de la commune et qu'il exercera ce mandat avec discernement pour les dix prochains mois, avant le renouvellement intégral du conseil municipal dans le cadre des élections.

M. VASSEUR remercie Monsieur le Maire et salue tout le monde.
Il a déjà participé aux deux mandats précédents, le premier comme membre extérieur de commissions et le deuxième comme conseiller municipal délégué technique.
M. VASSEUR a plaisir de revenir à cette table mais précise qu'il ne sera à la table ni de la majorité ni de l'opposition ; il n'est pas là pour faire de la polémique. Il a, dans ses convictions, le souhait de bien faire avec ses opinions personnelles, il agira donc ainsi et souhaite que ce soit clair pour tout le monde.

Monsieur le Maire le remercie pour cette franchise.

2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le conseil municipal désigne Mme Marie Luce HECKENDORN, directrice générale des services, en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

3. Approbation du PV du 8 avril 2025

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025, dont une copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du conseil municipal, à l'unanimité.

4. Finances

4.1. Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Monsieur le Maire remercie l'architecte pour sa présence et laisse la parole à Mme BILLIG pour la présentation du projet.

Mme BILLIG présente l'équipe, composée de trois bureaux d'études :

- Structure concept pour la partie structure et économie de la construction, basé à Mulhouse,
- Thermi D pour la partie fluide, électricité, énergétique, basé à Cernay
- L'acousticien Scène Acoustique, basé dans le Bas-Rhin,

ainsi que SLBE architectes basé à Mulhouse.

La première étape a été d'analyser le bâtiment, aussi bien d'un point de vue structurel que d'un point de vue thermique. La partie diagnostics était déjà une partie importante du projet.

La conclusion de ces diagnostics est claire : il s'agit d'un bâtiment sain et bien construit, avec une structure béton ; son défaut principal est la présence d'amiante mais cela date de la période ; aussi, l'objectif premier, c'est d'enlever cette amiante.

Les réflexions autour du projet ont été hiérarchisées :

- Rendre le bâtiment accessible aux personnes en situation de handicap (obligatoire depuis la loi de 2005), assez simple à faire car il n'y a qu'un niveau ;
- Engager la rénovation énergétique, en trouvant des solutions pour que le bâtiment soit mieux isolé pour gagner en confort, aussi bien l'hiver que l'été ; il faut aussi se protéger des chaleurs de plus en plus marquées en été ;
- Remettre aux normes d'un point de vue incendie mais aussi électrique.

La notion de confort est traitée de manière large (chaleur, acoustique, éblouissement).

L'objectif est de respecter l'âme de ce bâtiment en faisant évoluer ce qui existe.

Pour les façades, il est proposé une isolation par l'extérieur, par laine de bois le tout enduit ; il s'agit de quelque chose de simple mais efficace. Il est prévu aussi quelques éléments en bardage bois pour animer la façade et d'autre part ramener de la chaleur à l'esthétique à l'extérieur.
Cette isolation à l'extérieur peut être sensible aux chocs, c'est pourquoi il est prévu un blindage de deux mètres de hauteur pour ne pas avoir de dégâts aux façades.
Il s'agira d'un bardage en faux claire voie à partir d'épicéa du nord, traité autoclave et par saturateur d'usine. Cela permet d'avoir un bois mieux protégé et une meilleure résistance par rapport à la pluie et aux UV.
Les menuiseries seront bois/alu, alu à l'extérieur, bois à l'intérieur pour ramener de la chaleur. Il s'agit d'un produit haut de gamme et qualitatif.

Au niveau de la couverture, l'isolation extérieure se prolonge sur le toit, pour éviter les ponts thermiques ; comme la charpente est saine et bien construite, il est donc proposé d'installer un isolant sur la charpente (cela s'appelle un sarking) en fibre de bois et une couverture en tuiles plates ; à l'implantation des photovoltaïques, les panneaux sont encastrés et il n'y aura pas de tuiles à cet endroit ; cela évite des travaux coûteux de renforcement de la charpente.
En complément de ce sarking, il y aura une épaisse couche d'isolation posée dans les combles.

Mme BILLIG montre une projection des panneaux photovoltaïques, il y en aura 2 X 44 avec une orientation est ouest ; en termes de rendement, c'est l'idéal (production dès le matin et jusqu'au coucher du soleil).

Concernant les aménagements extérieurs, tout va être refait à neuf car les réseaux dans la cour sont vétustes.

Il s'agit de trouver un compromis entre l'argent qu'on injecte pour les travaux, la maintenance que le bâtiment va coûter et les frais qui seront encore à prévoir.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, l'équipe de maîtrise d'œuvre a fait des propositions sur les travaux qu'ils estimaient importants mais c'est le maître d'ouvrage qui décide ce qui est retenu ou non.

Il est prévu de remplacer les 2 portails ; toute la zone en enrobé va être arrachée et refaite pour pouvoir tirer les réseaux, les fourreaux électriques pour alimenter les visiophones, verrouiller/déverrouiller les portails à distance. Il est précisé que les portails seront plus hauts.

Une nouvelle aire de jeux a été proposée, mais pour l'instant l'actuelle peut encore être utilisée. Elle pourra être refaite plus tard.

Concernant l'isolation, il faut une continuité ce qui va engendrer quelques conséquences au niveau des voisins : les modulaires de la CCSAL devront être déplacés et un peu de budget est provisionné pour la remise à niveau du jardin des voisins.

Au niveau du plan rez-de-chaussée, l'objectif est de réutiliser l'espace tel qu'il est aménagé aujourd'hui ; en effet, les utilisateurs sont contents de travailler dans cette école, il n'est pas nécessaire de tout réinventer.
Il y a cependant des sujets à améliorer ; aujourd'hui au niveau des toilettes, les adultes, les enfants, la femme de ménage, tout le monde est dans le même espace. L'architecte a essayé d'améliorer cette situation en créant un espace propre aux enfants, un WC dédié aux adultes.
Le tableau électrique, les extincteurs, les équipements techniques vont trouver une place spécifique (placards fermés) pour dégager les couloirs.
Il a été constaté qu'il manque des vestiaires pour les enfants et de ce fait des petits bancs ont été posés dans le couloir, ce qui est à éviter et l'architecte souhaite résoudre ces situations.
Il est également créé un local ménage spécifique coupe-feu.
L'espace détente (avec lave-linge, sèche-linge) a été un peu agrandi.

Concernant les salles de classe, chacune conserve sa place, le cloisonnement existant est gardé mais amélioré ; actuellement, les murs de séparation sont faits de briques en partie basse et en châssis vitré en partie haute ; ces châssis vitrés ont été partiellement rebouchés ; d'un point de vue acoustique, ce n'est pas l'idéal et cela peut gêner la concentration des enfants.
L'objectif est de conserver les briques et d'y ajouter une ossature avec de laine de bois ainsi qu'une contre ossature de part et d'autre, en panneaux de bois ; plus on ramène de la masse, meilleur est le confort.

L'architecte présente une vue perspective quand on rentre dans le hall d'entrée.
Il est proposé de créer un petit banc à l'entrée avec une zone d'affichage pour la communication.
En fond du hall, il y a un espace lecture : c'est un endroit où les enfants doivent être calmes, concentrés pour écouter les histoires. Or, dans la configuration actuelle, dès qu'on rentre on se trouve dans cet espace lecture, c'est de nature à déconcentrer les enfants.
Il est proposé de casser le lien visuel entre le hall et l'espace de lecture en montant une cloison bois. Il y aura un aménagement avec du mobilier pour y mettre les livres et quelques éléments techniques (radiateurs et niches pour les extincteurs).

Il est important pour des raisons de sécurité que ces équipements (extincteurs) soient dans des niches.

Une autre particularité sur le projet concerne les vestiaires car aujourd'hui, il n'y a pas suffisamment de vestiaires pour chaque salle de classe.
L'architecte s'est donc posé la question comment créer une ambiance chaleureuse dans le hall tout en proposant assez de bancs, des patères, le caisson pour les chaussons pour chaque enfant.
Actuellement côté voisin, il y a des briques de verres ; il est proposé de les enlever pour créer de grandes ouvertures ; ces ouvertures vont être utilisées de deux façon : la première pour ramener un apport lumineux dans les couloirs, et sur certaines ouvertures vont être crées des niches pour qu'il y ait 4 patères dans chaque niche. Cela permet de créer 12 vestiaires supplémentaires en plus des 15 patères existants de l'autre côté, soit 27 vestiaires par salle de classe.

L'architecte a aussi souhaité améliorer le point d'eau dans la salle de classe (souvent à l'école maternelle les enfants font de la peinture).
Le point d'eau est donc important et fait partie de l'apprentissage de l'autonomie : il est proposé un meuble bas avec évier, hauteur adulte, et tiroir en partie basse pour faire un tabouret pour pouvoir accéder. C'est une solution simple qui marche très bien.
Tous les placards dans les salles de classe vont être refaits à neuf toute hauteur en bois stratifié car ça résiste bien à l'eau et aux traces de doigts.

A cette étape du projet, l'architecte a réfléchi aux installations techniques : comment elles vont cheminer, comment on va éclairer les espaces, quelle ambiance on va rechercher, quel type de plafond on va installer.
Le réseau de chauffage va être refait à neuf.
Les conduites passeront par les combles et plus par le vide sanitaire, dans un objectif de faciliter la maintenance et l'accessibilité aux réseaux.
Il est privilégié également des plafonds démontables de telle sorte que si les besoins évoluent, l'accès soit facilité.
Il y a aussi des dalles de plafonds acoustiques : le bureau d'études a fait des prises de mesure très précises pour déterminer leur emplacement, en vue de deux objectifs, l'absorption du bruit mais aussi l'audibilité.

L'électricité va cheminer entre les nouveaux plafonds et la dalle existante et tous les autres réseaux sont projetés dans les combles.

Au niveau des sols, ils vont être conservés, il y aura un réagréage et par-dessus la pose d'un sol souple, sauf pour la partie toilettes et l'espace détente, où la chape sera cassée : l'objectif c'est que tout soit le plus plat possible.

Actuellement, il n'y a pas d'accès aux combles ce qui est gênant, donc une trappe va être créée dans l'espace lecture pour y accéder et circuler d'un comble à l'autre. Les combles ne seront pas aménagés, mais elles auront leur utilité autant d'un point de vue technique que d'un point de vue thermique.
Une centrale de traitement d'air double flux va être installée dans les combles, vu que le bâtiment va être isolé.
La double flux, au travers les programmations possibles, permet aussi de pouvoir s'adapter à la météo (par exemple surventiler la nuit en été pour récupérer le maximum de fraîcheur).
Avec ce type d'installation, l'air est renouvelé, il n'est pas nécessaire de se préoccuper du taux de CO2, tout se gère de manière automatique.

Au niveau du planning, les étapes sont les suivantes :

- Dépôt du permis de construire début juin,
- Consultation des entreprises après les vacances d'été,
- Début du chantier en novembre.

Concernant la durée des travaux, on compte 17 mois de chantier et 1 mois de réception.
La partie désamiantage est un peu longue. C'est pourquoi dès que les entreprises sont désignées, il sera pris contact avec l'entreprise de désamiantage pour ne pas perdre de temps.

La partie démolition pourrait commencer dès décembre.

Concernant l'estimation des montants travaux, l'architecte rappelle que le programme de base annonçait un montant de 1 200 000 €.
Aujourd'hui, le budget initial est dépassé d'environ 400 000 €, qui s'explique au travers de diagnostics réalisés qui ont révélé des améliorations nécessaires, pertinentes et importantes.
Il faut soupeser à combien vont s'élever les travaux et le coût de la maintenance parce que certaines choses n'ont pas été remises à neuf.
Dans cette proposition, l'école est refaite à neuf en totalité donc ces 50 prochaines années, il n'y aura plus de gros travaux à prévoir et l'équipement sera pertinent d'un point de vue thermique et d'un point de vue confort.

M. SIMET demande si le blindage au-dessus de l'isolation de laine de roche est nécessaire, comme il s'agit d'enfants de maternelle.

Monsieur le Maire pense que c'est effectivement très fragile, il peut y avoir un objet qui s'envole et qui tape contre la façade, cela fait tout de suite une bosse.

L'architecte précise que pour les bâtiments publics, le blindage est conseillé ; l'objectif c'est que le bâtiment vieillisse bien ; il faut savoir que dès qu'il y a une bosse, les retouches se voient.

Pour Monsieur le Maire, il est clair qu'il ne faudrait pas devoir refaire la façade dans 10 ans.

M. SIMET s'interroge sur les issues de secours, notamment dans la salle de motricité.

L'architecte précise qu'il y a 2 UP (unité de passage) en plus par rapport à ce qui est nécessaire. Il vaut mieux être large, toutes les portes vont être refaites et élargies, on est comme sur un bâtiment neuf au niveau de la sécurité incendie.

M. WALTER demande si toutes les eaux pluviales seront infiltrées sur place.

L'architecte répond positivement, c'est ce qui est demandé aujourd'hui.

Monsieur le Maire remercie Mme BILLIG et félicite toute l'équipe pour la qualité du travail rendu. C'est un beau projet : on aura une très belle école, fonctionnelle, optimisée par rapport à l'existant qui est déjà satisfaisant pour les usagers. Cela a été dit lors des réunions avec les usagers, puisque que le projet s'est monté en concertation avec la direction de l'école, les enseignants et les ATSEM qui ont pu donner leur avis sur les aménagements et proposer des améliorations.
On est aussi sur un bâtiment qui va être entièrement rénové sur le plan énergétique, on est donc en droit d'attendre des gains énergétiques importants sur les charges de fonctionnement. On sera sur du bâtiment BBC une fois les travaux terminés, c'est ce qui se fait de mieux actuellement. Il s'agira d'une rénovation très qualitative.

Avec ce projet, la municipalité se positionne sur sa fibre développement durable : on ne consomme pas de foncier supplémentaire, on rénove un bâtiment existant, on va proposer une

production d'électricité verte, grâce à la centrale photovoltaïque installée sur le toit, avec une autoconsommation collective, ce qui permettra de couvrir une grande partie des besoins de tous les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire recommande d'approuver ce projet qui est le meilleur qu'on pouvait espérer pour les enfants et pour les utilisateurs.

Le projet a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des affaires scolaires qui s'est réunie le 7 mai.

M. DION demande s'il n'y a pas de risque d'infiltration aux niveaux des panneaux photovoltaïques.

L'architecte indique que la mise en œuvre de la pose des panneaux est très pointue.
Aujourd'hui, il est vrai que les technologies évoluent plus rapidement que les avis techniques.
Il y a eu un travail fait avec le contrôleur technique et avec le fabricant.
Pour qu'il n'y ait pas de fuite, il faut le même fabricant de tuiles et de panneaux, comme ça le fabricant gère aussi les pièces de jonction.
Le fabricant préconisé fournit les tuiles, le sarking, les panneaux photovoltaïques, toutes les pièces de jonction, ce qui fait qu'il n'y aura pas de fuite, l'architecte s'y engage.
C'est techniquement complexe et ce sera vérifié comme il se doit.
Esthétiquement, c'est beaucoup mieux.

M. MUMBACH demande si on a des nouvelles des demandes de subventions.
Monsieur le Maire répond qu'on attend les réponses de l'Etat.

M. MUMBACH demande des nouvelles du Regroupement Pédagogique Intercommunal et du Syndicat Intercommunal.

Monsieur le Maire répond que le RPI est bien créé et l'arrêté pour la création du syndicat intercommunal a été pris ce jour.

M. MUMBACH demande si on a des retours des effectifs.

Monsieur le Maire répond que ces éléments seront connus prochainement, au plus tard au moment du conseil d'école du 3ème trimestre.
L'information sera donnée auprès des parents et un questionnaire sera envoyé concernant le transport pour voir s'il y a un besoin. Monsieur le Maire pense que les parents utiliseront la voiture, vu la proximité avec Retzwiller.

Une réunion avec la Région pour évaluer le coût du transport est prévue.

L'installation du conseil syndical aura lieu le 20 mai prochain.
La deuxième réunion aura lieu début juin. Tout est prêt pour organiser la rentrée, les délibérations sont prêtes.

M. VASSEUR demande si des élèves de Retzwiller viendront à Dannemarie en maternelle.

Monsieur le Maire rappelle que l'école maternelle sera fermée pour travaux à la rentrée ; il y aura donc 8 classes à Dannemarie sur le site de l'école élémentaire (6 dans le grand bâtiment et 2 dans le petit bâtiment) et il y aura 3 classes à Retzwiller.
Pour les deux prochaines rentrées scolaires, il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre.
Une fois les travaux terminés, à la rentrée 2027, cela pourra être revu.
Monsieur le Maire rappelle que souvent pendant des travaux, il faut mettre en place des modulaires ; mais là ce n'est pas nécessaire.
Monsieur le Maire remercie et félicite d'ailleurs les services techniques qui ont fait des travaux au niveau des sanitaires du petit bâtiment. Cela a été fait pendant les vacances de Pâques, cela a été bien fait et pour un coût raisonnable puisque les travaux ont été faits en régie.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'APD.

Les grandes lignes du projet sont :

- *La rénovation énergétique de l'école maternelle,*
- *La mise aux normes de l'équipement,*
- *La rénovation bâtimentaire.*

Le bâtiment conserve 3 salles de classe, une salle de motricité, le réaménagement des sanitaires, l'aménagement d'un coin lecture.

***VU** le marché de maîtrise d'œuvre signé le 31 janvier 2025, dont le mandataire est le cabinet SLBE de Mulhouse,*

***VU** la présentation de l'Avant-Projet Définitif des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle de Dannemarie,*

***VU** l'avis favorable de la commission des affaires scolaires en date du 7 mai 2025,*

***VU** l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre à condition qu'elle comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre*

***Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 4 abstentions (MM. MUMBACH, DEMICHEL, VASSEUR, et Mme LENA par procuration),*

APPROUVE *l'Avant-Projet Définitif des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle de Dannemarie,*

ARRETE *l'enveloppe définitive du coût prévisionnel des travaux à 1 690 735 €, selon détail suivant :*

LOTS		Estimation APD HT
Lot 01	DESAMIANTAGE	66 500,00 €
Lot 02	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - VRD (Structure Concept)	113 990,00 €
	RESEAUX ENTERRES (Thermi-D)	76 225,00 €
Lot 03	DEMOLITIONS - GROS-ŒUVRE	135 600,00 €
Lot 04	CHARPENTE & MUR OSSATURE BOIS - BARDAGES BOIS Y compris la plus-value pour la pose d'un platelage bois permettant le cheminement longitudinal dans les combles (pour 5000 €HT)	158 920,00 €
Lot 05	COUVERTURE TUILES & BAC ACIER - ZINGUERIE	165 900,00 €
Lot 06	MENUISERIE EXTERIEURES BOIS / ALU - STORES TOILES	135 630,00 €
Lot 07	SERRURERIE	29 550,00 €
Lot 08	ISOLATION ITE - ENDUIT	130 200,00 €
Lot 09	PLATRERIE TRADITIONNELLE - CLOISONS - FAUX-PLAFONDS	114 850,00 €
Lot 10	MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT	126 400,00 €
Lot 11	CARRELAGE - FAIENCE	18 460,00 €
Lot 12	RAGREAGE FIBRE - SOLS SOUPLES	25 230,00 €
Lot 13	PEINTURE INTERIEURE	32 530,00 €
Lot 14	CHAUFFAGE - VENTILATION - SANITAIRES	205 960,00 €
Lot 15	ELECTRICITE - SSI	92 500,00 €
Lot 16	ECHAFAUDAGE	17 930,00 €
Lot 17	PHOTOVOLTAIQUE	44 360,00 €

TOTAL HT	1 690 735,00 €

RETIENT *l'option supplémentaire, à savoir :*

PSE 5	Plus-value pour la pose de tablette de fenêtre bakélite en remplacement des tablettes trois-plis laqué	7 000,00 €

PORTE *le forfait définitif de la rémunération du maître d'œuvre à 185 430.85 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre correspondant à ce nouveau forfait de rémunération,*

AUTORISE *Monsieur le Maire à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme afférentes au projet,*

AUTORISE *Monsieur le Maire à demander toutes subventions d'investissement relatives au projet*

AUTORISE *Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures de marchés publics de travaux correspondants, conformément au code de la commande publique, et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées dans les documents de l'Avant-Projet Définitif, et dont le montant prévisionnel correspond au tableau ci-dessus,*

AUTORISE *M. le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir, et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés,*

AUTORISE *Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.*

M. VASSEUR souhaite préciser qu'il ne connaît pas les projets, c'est la raison pour laquelle il va s'abstenir sur les différentes délibérations à prendre lors de ce conseil.

3.2. Vidéoprotection : approbation du plan de financement

Monsieur le Maire présente le projet.
Il explique que le remplacement des NVR (enregistreurs) est important car il y a des soucis de stockage.

M. HOLLEVILLE explique que la technologie a beaucoup évolué et la définition sur les nouvelles caméras encombre beaucoup plus au niveau du pont radio. Avant les images représentaient quelques mégas aujourd'hui c'est multiplié par 2 ou 3.
En outre, avec les caméras actuelles, il y a des fonctionnalités comme la lecture de plaque ou la vision nocturne et les enregistreurs ne savent pas gérer ces informations.
Au vu des coûts, c'est pour cela qu'on propose 2 tranches car l'investissement est conséquent.
M. HOLLEVILLE rappelle que 42 caméras, c'est déjà pas mal.

M. MUMBACH demande s'il y aura une consultation ou une mise en concurrence.

Monsieur le Maire précise qu'on est en dessous des seuils mais il est possible de faire une consultation.

Les travaux proposés en 2 tranches, concernant la vidéoprotection, sont les suivants :

- *Tranche 1 : un audit pour la mise aux normes, le remplacement du pont radio entre l'Eglise et la Mairie, le remplacement des enregistreurs par un serveur en Mairie ;*
- *Tranche 2 : le remplacement du pont radio perce-neige, le remplacement du coffret à l'Eglise, la pose de 2 nouvelles caméras (au rond-point station total et rue perce-neige).*

***VU** le projet de modernisation et d'extension du système de vidéoprotection de la Commune,*

Considérant *que pour ce projet, il est proposé de solliciter des aides selon plan de financement suivant :*

TRANCHE 1 (2025)		
Coût estimatif de l'opération		
Nom du prestataire	**Nature des dépenses**	**Montant (HT)**
ARS	Audit	1 800,00 €
ARS	Remplacement du pont radio Eglise Mairie	3 064,00 €
ARS	Remplacement des NVR par un serveur en Mairie	17 872,38 €
	COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT) TRANCHE 1	**22 736,38 €**

TRANCHE 2 (2026)		
Coût estimatif de l'opération		
Nom du prestataire	**Nature des dépenses**	**Montant (HT)**
ARS	Remplacement du pont radio perce-neige	1 746,64 €
ARS	Remplacement du coffret Eglise	2 849,84 €
ARS	Extension : pose d'une nouvelle caméra au rond point TOTAL	4 969,72 €
ARS	Extension : pose d'une nouvelle caméra quartier perce-neige	5 734,02 €
	COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT) TRANCHE 2	**18 150,06 €**

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT) TRANCHE 1 + TRANCHE 2	**40 886,44 €**

Ressources prévisionnelles de l'opération					
Financements		**sollicité ou acquis**	**Montant (HT)**	**Taux**	**Observations**
Région		**en cours**	14 288,06 €	34,95%	*50% sur le serveur et l'extension*
ETAT	**DETR 2025**	**sollicité**	9 253,71 €	40,70%	*sur la tranche 1*
ETAT	**DETR 2026**	**sollicitation 2026**	7 260,02 €	40,00%	*sur la tranche 2*
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		30 801,79 €	75,33%	
Part de la collectivité	Fonds propres		10 084,65 €		
Participation du maître d'ouvrage			10 084,65 €	24,67%	

TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)TRANCHE 1 + TRANCHE 2	**40 886,44 €**

*Après en avoir délibéré, l**e conseil municipal, avec 18 voix POUR et 1 abstention (M. VASSEUR)***

APPROUVE *le projet et le plan de financement comme présenté ci-dessus,*

AUTORISE *le maire à solliciter les subventions en conséquence et à signer tous documents et actes afférents à la présente délibération.*

4.3. Chaudière du presbytère : approbation de la participation des autres communes de la Communauté de Paroisse

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté les crédits nécessaires au changement de la chaudière fioul du Presbytère par une chaudière à granulés.

Monsieur le Maire précise que le presbytère étant mis à disposition du Curé dans le cadre de la Communauté de Paroisses, comportant 8 communes du secteur, ces communes sont appelées à participer financièrement à ces travaux, selon une répartition au prorata de la population.

***VU** le projet de remplacement de la chaudière du presbytère par une chaudière à granulés,*

***VU** le plan de financement définitif qui s'établit comme suit :*

	Dépenses HT	***Recettes***	***%***
Coût des travaux	***27 002,00 €***		
Région Grand-Est : Climaxion		*12 150,90 €*	*45,00%*
Etat : DETR		*7 415,10 €*	*27,46%*
Sous-total - aides publiques		***19 566,00 €***	***72,46%***
Autofinancement : Fonds propres		*7 436,00 €*	*27,54%*
Sous-total - autofinancement		***7 436,00 €***	***27,54%***
TOTAL	***27 002,00 €***	***27 002,00 €***	***100,00%***

***Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité,*

APPROUVE *la répartition du solde à charge des communes de la manière suivante :*

Commune	Population légale 2022	%	Montant €
Altenach	382	6,58%	489,55 €
Ballersdorf	832	14,34%	1 066,25 €
Dannemarie	2301	39,65%	2 948,84 €
Elbach	276	4,76%	353,71 €
Gommersdorf	403	6,94%	516,46 €
Manspach	545	9,39%	698,44 €
Retzwiller	704	12,13%	902,21 €
Wolfersdorf	360	6,20%	461,36 €
Total	**5803**	**100,00%**	**7 436,81 €**

AUTORISE *le maire à solliciter le versement des participations des différentes communes, ainsi approuvées, et à signer tous documents et actes afférents à la présente délibération.*

4.4. TLPE : fixation des tarifs 2026

Conformément à l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le conseil municipal de 11 juillet 2012 a délibéré pour fixer les modalités de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sur le territoire de la commune.

La ville de Dannemarie a fixé les tarifs des différents dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes à 100 % des tarifs maximaux déterminés par l'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales et a décidé d'exonérer les enseignes si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m².

L'article L.2333-12 du CGCT précise qu'à l'expiration de la période transitoire, les tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2026 s'élève ainsi à +1.8 % (source INSEE).

***VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2333-6 à L.2333-16 et R.2333-10 à R.2333-17,*

***VU** le décret n°2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE),*

***VU** les délibérations du conseil municipal en date du 18 juin 2012 et du 11 juillet 2012,*

***VU** l'actualisation des tarifs maximaux applicables pour 2026,*

Ce point est voté chaque année, avant le 1er juillet.

***APRES en avoir délibéré**, le conseil municipal, avec 18 voix POUR et 1 abstention (M. VASSEUR),*

DECIDE *d'indexer automatiquement les tarifs de la taxe sur la TLPE dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année,*

FIXE *les tarifs à :*

Enseignes			***Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (non numériques)***		***Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (numériques)***	
Superficie entre 7m² et 12m²	***Superficie entre 12m² et 50m²***	***Superficie supérieure à 50m²***	***Superficie inférieure ou égale à 50m²***	***Superficie supérieure à 50m²***	***Superficie inférieure ou égale à 50m²***	***Superficie supérieure à 50m²***
18.90 €/m²	*37.70 €/m²*	*75.60 €/m²*	*18.90 €/m²*	*37.80 €/m²*	*56.70 €/m²*	*113.30€/m²*

DECIDE *d'exonérer, en application de l'article L2333-7 du CGCT, totalement les enseignes, si la somme de leurs superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 7m²,*

DONNE *tous pouvoirs au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe,*

DECIDE *d'inscrire les recettes afférentes au budget 2026.*

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1. Motion en faveur du GERPLAN

Monsieur le Maire passe la parole à M. HOLLEVILLE.

LE GERPLAN (plan de gestion des espaces ruraux et périurbains) existe depuis 30 ans dans le Haut-Rhin, c'était une spécificité de ce qu'on appelait dans le temps le conseil général.
C'est une démarche qui vise à financer les projets en faveur de l'environnement et du développement durable, plutôt des petits projets sur l'ensemble du Haut-Rhin.
1300 projets ont été portés en totalité.
C'est un outil apprécié par les communes pour les petits projets : plantations de haies ou d'arbres, lutte contre les ilots de chaleur, l'habillage des hangars agricoles, … le financement s'élevait à 40 % de la part de la CEA et 20 % de la part de l'intercommunalité.

Au niveau de la CCSAL, le budget a été multiplié par trois car il y avait de plus en plus de projets. C'est un outil qui était apprécié par tous et également par les associations, notamment les arboriculteurs (il y avait une aide aux particuliers pour l'achat d'arbres fruitiers auprès des arboriculteurs). Cela a permis de créer et maintenir des vergers.

Cela fait 2 ans qu'il y a des alertes sur la pérennité de ce dispositif, sur son extension éventuelle au Bas-Rhin (puisque ce dispositif n'existait pas dans le Bas-Rhin).

M. BIERRY s'était engagé à l'étendre à l'ensemble de l'Alsace.

L'an dernier, la CCSAL avait demandé aux communes de recenser les projets, comme habituellement ; la CCSAL a donc pré-instruit les demandes (aucun projet n'avait été refusé jusque-là) puis c'est la CEA qui finit l'instruction.

Or, cette année, les élus ont eu la désagréable surprise au moment du vote du budget de la CEA de voir que la ligne pour le GERPLAN avait purement et simplement disparu.
M. HOLLEVILLE rappelle que la CEA a subi de grosses diminutions de recettes de la part de l'Etat ; néanmoins, c'est dommageable de sacrifier une petite enveloppe consacrée à l'environnement et au développement durable. Sur le territoire de la CCSAL, c'est 150 projets qui devaient être financés ; sur la commune de Dannemarie, il y en avait 4.
Ce ne sont pas des grosses sommes mais c'était une incitation à bien faire.

C'est la raison pour laquelle la CCSAL a pris une MOTION pour demander le maintien du GERPLAN.
M. HOLLEVILLE souhaite la proposer ce soir au conseil municipal.

Pour les projets 2025, la CCSAL a décidé de faire une aide exceptionnelle et a fixé les subventions cette année à 40 %.

Monsieur le Maire rappelle que c'était intéressant pour des projets modestes et pour les petites communes ; cela peut faire la différence entre un projet qui se fait et un projet qui ne se fait pas. Monsieur le Maire comprend que la CEA doive faire des économies par rapport aux baisses de dotations et fonds provenant de l'Etat, mais rappelle qu'on parle de 400 000 € par an. Monsieur le Maire pense que le fonds aurait pu être baissé mais pas purement et simplement supprimé, c'est très dommage pour la politique des petites collectivités en faveur de l'environnement.

Considérant que la gestion durable de l'espace rural et périurbain est essentielle pour préserver l'environnement, soutenir l'agriculture locale, promouvoir une alimentation de qualité et valoriser les paysages ;

Considérant que le GERPLAN, initié par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), vise à mobiliser les acteurs locaux — élus, agriculteurs, associations, institutions, entrepreneurs et citoyens — afin d'élaborer et de mettre en œuvre des actions concrètes pour une gestion équilibrée et durable du territoire ;

Considérant que, depuis son lancement, le GERPLAN a permis la réalisation de plus de 1 300 actions portées par diverses entités locales, témoignant de son efficacité et de son impact positif sur le territoire alsacien ;

Considérant que le GERPLAN favorise des initiatives en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité, de l'agriculture et de l'alimentation, du mieux-vivre ensemble, ainsi que de l'amélioration du cadre de vie et des paysages ;

Considérant que le GERPLAN offre un cadre opérationnel pour la mise en œuvre de projets locaux, soutenus financièrement par les collectivités, contribuant ainsi au développement durable, à la qualité de vie et à la solidarité entre les habitants du territoire ;

Considérant que la démarche GERPLAN est en adéquation avec les objectifs nationaux et européens en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de promotion de l'agriculture locale, ainsi qu'avec les projets en cours, tels que les trames vertes et bleues ;

Considérant que sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, le GERPLAN, avec l'appui des communes et de la communauté de communes, a contribué à la réalisation de plus de 150 projets dans les domaines de la biodiversité, de l'eau, des milieux naturels, ainsi qu'au lancement et à la pérennisation du programme des éco-jardiniers. Il a également encouragé la création de vergers, de ruchers, d'espaces où la nature est préservée, et a soutenu des projets éducatifs en collaboration avec les écoles ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Dannemarie, à l'unanimité,

Exprime son plein soutien au Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) de la Collectivité européenne d'Alsace et encourage :

1. *Les structures communales et intercommunales à manifester leur soutien et leur attachement au programme GERPLAN, bénéfique pour nos territoires ;*

2. *La Collectivité européenne d'Alsace à poursuivre son engagement et son accompagnement technique et financier dans le cadre de la démarche GERPLAN et de tout programme visant à protéger et restaurer la biodiversité, l'environnement et notre cadre de vie ;*

3. *Les acteurs locaux à continuer de proposer et de mettre en œuvre des actions innovantes, contribuant ainsi à la préservation et à la valorisation de notre territoire, de ses ressources et du lien indéfectible entre les habitants et leur environnement.*

5.2. Point sur le rapport de la chambre régionale des comptes sur la CCSAL

Conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières et suite à la présentation au mois de mars du rapport d'observations définitives de la Communauté de communes Sud Alsace Largue à son assemblée délibérante, la chambre régionale des comptes invite le conseil municipal de Dannemarie à prendre connaissance dudit rapport, afin qu'il donne lieu à débat.

Monsieur le Maire cède la parole à M. HOLLEVILLE.
Le rapport porte sur les comptes 2023 et avant. Il est intéressant de voir comment est gérée la CCSAL.
Selon le rapport, l''intégration communautaire est toujours en cours, puisque la communauté de communes est issue de la fusion de 2 « comcom » elles-mêmes issus de fusions précédentes. Les services ont donc eu un peu de mal à trouver un rythme de croisière.

Le rapport inclut une interrogation sur la contribution de la fibre à très haut débit : le coût est pris en charge à 50 % par la CCSAL et 50 % par les communes membres (environ un million d'euros).
Il faut noter que la CCSAL a avancé l'argent pour les communes et elle a du mal à récupérer cette contribution auprès des communes.
Pour Dannemarie, tout est en règle avec un paiement étalé sur 5 ans.
Il y a encore environ 525 000 € pas encore recouvrés.

La CRC note une organisation qui est à parfaire même si elle s'est améliorée sur le dernier mandat, avec notamment la structuration des services à l'annexe de Retzwiller.
Le suivi budgétaire est correct mais à améliorer, notamment faire un état du patrimoine, régulariser la relation entre les budgets, améliorer la présentation budgétaire qui est bonne mais qui est à parfaire.

Concernant le projet d'administration, la CRC relève que cela a permis la création d'une culture commune au sein de la collectivité ; on peut remercier le précédent Président et son équipe y compris les agents à ce sujet.

La CRC relève des fragilités sur les deux budgets annexes.
Concernant le budget annexe de l'assainissement, sa fragilité c'est l'endettement ; mais c'est de la dette héritée des anciens gestionnaires ; M. HOLLEVILLE rappelle que la CCSAL créée en 2017 n'a fait son premier emprunt assainissement que l'année dernière. C'est 12 millions d'euros de dettes.
Concernant le budget déchets, il est noté un manque de réserves financières.
Cela se règle avec le passage à l'autonomie financière.
Ce budget doit fonctionner avec sa propre trésorerie.

Sur le budget principal, tout est en règle, la CRC note l'amélioration des marges d'autofinancement notamment ces deux dernières années.
Il a fallu augmenter les taux d'imposition ce qui a permet d'améliorer l'autofinancement et d'aborder l'avenir avec plus de sérénité.

Quelques gros chantiers attendent la CCSAL : rénovation de la maison de la nature, rénovation de la marpa, rénovation du siège, etc…
M. HOLLEVILLE rappelle aussi que le COSEC a rouvert suite à des investissements de plus d'un million d'euros.

La CRC salue la reprise de la compétence « petite enfance » en régie ; auparavant il y avait co-existence de deux modes de gestions (régie et associatif).

A la fin du rapport, la CRC émet une recommandation et trois rappels.
La recommandation a trait à la gestion des eaux pluviales : 75% du territoire intercommunal couvert par des réseaux unitaires. Le fait de ramener des eaux claires dans les stations d'épuration augmente les coûts de fonctionnement.
La CCSAL va prochainement aborder cette question et il est probable que les communes seront amenées à en débattre.

Les trois rappels au droit sont les suivants

- La présentation des indemnités des élus ne se faisait pas ; cela a été rattrapé cette année en séance sur le DOB ;
- L'absence d'un règlement intérieur ; celui-ci a été adopté en début d'année ;
- La répartition des charges entre le budget général et le budget annexe sur les charges communes (par exemple RH) ; il y aura une mise en conformité d'ici le mois de septembre sur ce point.

VU *le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Grand Est, en date du 20 décembre 2024, sur les comptes 2019 et suivants de la Communauté de communes Sud Alsace Largue*

VU *l'article L. 243-8 du code des juridictions financières et suite à la présentation au mois de mars du rapport par la CCSAL à son assemblée délibérante,*

Après en avoir débattu*, le Conseil Municipal*

PREND ACTE *dudit rapport.*

5.3. Dénomination de la grande salle au 1er étage de l'ancienne Mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques années, le conseil municipal a dénommé la salle du rez-de-chaussée salle DREYFUS et propose de donner un nom à la grande salle située au 1er étage de l'ancienne Mairie (actuellement occupée par l'OHD) et propose :

- *Salle René KEMPF*

En 1931, René Kempf prend la direction et la présidence la Musique municipale de Dannemarie pendant quarante-et-un ans, et grâce à sa compétence et à son dévouement, il s'applique à hisser au meilleur niveau des sociétés de musique d'amateur cet orchestre de Dannemarie.

VU *la proposition de Monsieur le Maire,*

Après en avoir délibéré*, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

DECIDE *de dénommer la salle située au 1er étage de l'ancienne, rue de Cernay,*

SALLE RENE KEMPF

en hommage à cet homme qui a dirigé et présidé la Musique Municipale de Dannemarie de 1931 à 1972.

Monsieur le Maire indique que la Présidente de l'OHD a fait une présentation de son association lors de l'Assemblée Générale du Crédit Mutuel et René KEMPF a le plus marqué l'histoire de l'association, d'où cette proposition qui a été faite en accord avec les représentants de l'association et les membres de la famille.

5.4. Dénomination de la salle de réunion du 1er étage de la salle de spectacle du VIADUC

Monsieur le Maire rappelle que pour la dénomination de la médiathèque, il y avait eu un vote entre deux noms : Louis WALTER et Francis KREMBEL.

Monsieur le Maire propose de donner un nom à la salle de réunion située au 1er étage de la salle de spectacle du VIADUC :

- *Salle Francis KREMBEL*

Francis KREMBEL, écrivain et poète, né en 1946 à Dannemarie, il a publié de nombreux romans et poèmes en français et en alsacien auquel il est très attaché. Instituteur, jardinier, peintre, sculpteur sur bois, poète. Il est décédé le 18 février 2019.

***VU** la proposition de Monsieur le Maire,*

***Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

DECIDE *de dénommer la salle de réunion située au 1er étage de la salle de spectacle du VIADUC :*

SALLE FRANCIS KREMBEL

en hommage à cet écrivain et artiste local né en 1946 et décédé en 2019.

M. WALTER indique que c'était un grand poète reconnu dans toute l'Alsace ; il y a eu beaucoup de soirées en son honneur. Il est honoré car c'est la salle qu'occupe l'association Tremplins en faveur des personnes défavorisées ; Francis KREMBEL en serait très heureux.

5. URBANISME - FONCIER

5.1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET COMMERCIAL

Date :07/04/2025
DIA 06806825D0007
Vente : SCI DANNEMARIE (JASNIN Baptiste) à SAS MULAC 5CAMPAGNA Arno)
Lieu : Vente terrain bâti, 12, place de L'Hôtel de Ville, section 03 parcelle 710 (148 m²)
Montant : 35 000 €
Avis : Renoncé

Date :07/05/2025
DIA 06806825D0008
Vente : Monsieur GUIDON Gilles à ASL bâtiment de l'ancienne gare
Lieu : Vente terrain bâti, Usage local chaufferie, 10, rue de la Gare, section 04 parcelles 201 ; 324 (553 m²) (Volume 8)
Montant : 0.50 €
Avis : Renoncé

7. DIVERS

7.1 INFORMATIONS LÉGALES

Décisions du maire

Mise à disposition de Mme Sylvie Berger deux cabanons alimentés en eau et en électricité, aux tarifs suivants :

- 100 € par semaine pour la mise à disposition des cabanons ;
- 100 € par mois pour l'alimentation en eau et en électricité.

Signature de devis :

- Remplacement de 2 poteaux d'incendie auprès de VEOLIA pour 7 337,76€ HT
- Opération de point à temps – coldpatch auprès de COLAS pour 6 859,00 € HT
- Reprise de chaussée rue de la gare auprès de HUSSON TP pour 5 176 € HT
- Commande de matériels informatiques (ordinateurs pour la Mairie) auprès de TELMAT pour 5 315.43 € HT

7.2 INFORMATIONS DIVERSES

- Accord de subventions CCSAL et ARS pour le camion MTASANTE, d'un montant de 1265.20 € chacun.
 Les 2 premières dates ont eu lieu les 29 et 30 avril.
 Il y a eu 61 mammographies réalisées : c'est une belle opération. Il y aura encore 2 jours en novembre ; les rendez-vous sont pris via la maison de santé.

- Rapport sur l'occupation des parkings au centre-ville : c'est une opération que Monsieur le Maire demande tous les 2 ans à la police municipale.
 Cela permet d'analyser les pics d'occupation et ainsi d'orienter les politiques d'aménagement futures sur ces parkings.
 Le 1er constat est que le taux d'occupation moyen s'élève 48.37 % en 2025 (constaté entre le 3 mars et le 16 avril). Ont été comptés 4 lieux de stationnements : la place de la Mairie avec 40 places, la place Thibaut Hening avec 26 places, le parking autour de la salle de spectacle du Viaduc avec 43 places et enfin le parking du super U avec 100 places.
 Il y a une légère augmentation par rapport à 2023 ; ceux qui disent que la fréquentation du centre-ville a diminué suite à l'installation des feux tricolores ont donc tort.
 Sur la semaine, on constate que les parkings sont le moins occupés le lundi, puisque c'est le jour où la plupart des commerces sont fermés. On constate un pic les vendredis et les samedis, le matin surtout (environ 58% d'occupation).

 Plus précisément, pour la place de l'hôtel de ville, on est dans la moyenne générale à 48.6 % ; sur la place Thibaut Henning, on est à 53,8 %, c'est le parking le plus occupé (avec un pic d'occupation le samedi matin à 70%). Concernant le parking autour de la salle de spectacle, il a un taux d'occupation de 46,68 % (là le pic c'est le mardi) ; il est moins corrélé aux commerces et plus aux activités de la salle.
 Le parking du super U a un taux d'occupation moyen de 44% ; il est en baisse par rapport à 2023, occupé à 48% ; le pic c'est le samedi matin avec 63%.

Le rapport est à disposition et peut être envoyé avec le PV de la séance.

On en conclut que le nombre de stationnements est suffisant.
C'est intéressant de mettre ce rapport en corrélation avec le rapport réalisé par la CCI qui indiquait que le ressenti des clients était un manque de places de stationnement à Dannemarie.
La situation n'est pas aussi dramatique que ce que l'on pourrait croire.
Il y a peut-être un travail à faire au niveau de la signalétique à renforcer, c'est un travail qui peut être mené avec l'association des commerçants.

M. HOLLEVILLE ajoute que dans le schéma des mobilités douces, il était conseillé de rajouter des panneaux avec la distance et le temps entre différents points.
Pour Monsieur le Maire, les panneaux sont assez petits ; il faudrait donc voir pour indiquer les parkings les moins occupés pour désengorger ceux qui le sont le plus. C'est à voir dans les années à venir dans les investissements de la commune.

M. VASSEUR demande si on a pris en compte les véhicules qui font du covoiturage.

Pour Monsieur le Maire pense que c'est un travail trop compliqué de savoir quelles voitures seraient concernées. Il n'y a pas eu de différenciation.

Pour M. VASSEUR, le problème vient du fait qu'il faut marcher un peu entre les parkings et les commerces ; il pense également que les employés ne doivent pas prendre les parkings.

- Temps d'attente au carrefour à feux : Monsieur le Maire a effectué un comptage pendant un mois, entre le 16 février et 15 mars.
Sur 77 passages à toute heure y compris aux heures de pointe le matin et le soir, on compte une moyenne de 31 secondes d'attente. La valeur minimum d'attente, c'est 0, et le temps maximum d'attente comptabilisé c'est 2 minutes et cela car le feu est passé deux fois au rouge à cause d'un camion qui ne s'est pas mis sur la file de gauche.
On est loin des 5 minutes systématiques.
Il y a 27.3 % des passages où il n'y a aucune attente, 27.3% où il y a eu moins de 31 secondes, et 28.6 % où il y a une attente entre 31 secondes et 1 minutes, ce qui signifie que dans 83.2% des cas, on attend moins d'une minute.
Cela démontre que le carrefour fonctionne. D'une manière générale, c'est conforme à l'étude de sécurité qui prévoyait un temps moyen d'attente de 38 secondes.

Pour M. VASSEUR, il y a beaucoup de gens qui font des détours (rue Malraux, rue Fulleren), aussi si tous ces gens prenaient les feux, on serait à plus d'attente.
M. VASSEUR indique qu'il prend les feux et ne fait pas de détour ; toutefois il n'est pas favorable à cet aménagement.

Pour Monsieur le Maire, on constate une baisse de fréquentation des itinéraires bis par rapport aux premières semaines de mise en fonction, tout simplement parce que c'est plus long, ce n'est pas intéressant de passer par les petites rues.
La rue de la BAL était déjà un itinéraire utilisé même avant le carrefour à feux.

M. VASSEUR trouve ça infernal les gens qui passent par le parking du super U et la rue du bassin.

Pour M. SIMET, cette déviation par le super U existait déjà avant, c'était plus facile pour les gens, avant qu'il y ait le ralentisseur au milieu du parking.
Pour les gens qui connaissent Dannemarie, la rue de la BAL est très utilisée.
Luc SIMET pense que les déviations sont vraiment minimes ; il faut aussi préciser que si tout le monde respectait les couloirs de circulation, cela irait plus vite aux feux.

Monsieur le Maire souhaite aussi rectifier une affirmation faite par le groupe minoritaire dans le bulletin municipal : l'accidentologie aurait explosé dans ce carrefour depuis la mise en place des feux. C'est faux : selon les chiffres de la gendarmerie, il n'y en a pas eu plus, il n'y a eu qu'un seul, comme indiqué lors du dernier conseil municipal et en raison d'une conduite en état d'ébriété.
Selon le major de gendarmerie, c'est bien plus sécurisé depuis la mise en place des feux.

M. MUMBACH indique que les gendarmes viennent s'il y a un accident corporel ; si c'est un accident qui « fait que de la tôle », les gendarmes ne viennent pas.

Pour Monsieur le Maire, quand on donne des affirmations, il faut se baser sur des faits et arrêter de raconter n'importe quoi.

M. MUMBACH précise qu'il rapporte ce que la population lui dit.

Monsieur le Maire demande de cesser de rapporter n'importe quoi et de raconter des âneries.

M. DEMICHEL pense qu'ils peuvent dire ce qu'ils ont à dire, et ils s'expriment avec la population et cela même si ça ne plaît pas à Monsieur le Maire.

Pour Monsieur le Maire ce n'est pas un droit de rapporter des fausses informations.

M. MUMBACH ironise en concluant que le carrefour est parfait.

- Inauguration du parc Eliane PICARD le 8 mai : cela a été une très belle cérémonie qui a été un vrai succès. Le parc a trouvé sa fréquentation, puisqu'il a pu constater qu'il était déjà très fréquenté notamment dimanche dernier.
 La façade de l'ancienne mairie est aussi mise en valeur grâce à ce nouvel aménagement.
 C'est une vraie réussite.
 Pour Mme LAKOMIAK, le parc va encore s'embellir.
 Monsieur le Maire tient à remercier les équipes aussi bien administratives que techniques.
 Il félicite trois élus en particulier : M. HOLLEVILLE qui a piloté le projet, Mme DZIURDZI, ainsi que Dominique BRANCART qui a restauré tout le mur du fond, derrière la plaque consacrée à Eliane PICARD ; c'est très joli, c'est un chantier de plusieurs semaines, ça aurait été dommage de laisser ce mur en l'état alors que le parc était refait. L'ensemble du conseil municipal l'applaudit.

- Bilan financier du MHA 2021-2024
 Suite à une question du public lors du dernier conseil municipal, il a été demandé le montant du cumul des dépenses depuis l'ouverture du musée.
 Monsieur le Maire ne revient pas sur le détail des bilans de chaque année car cela a été vu en commission ; il a simplement été fait une addition, il précise qu'on parle des dépenses d'exploitation, les charges liées aux intérêts de la dette et au capital de la dette, et on ne parle pas de l'investissement.

BILAN FINANCIER DU MHA DE 2021 A 2024

EXERCICE	PRODUITS D'EXERCICE	CHARGES D'EXERCICE	RESULTAT NET COMPTABLE
2021	12 263,91 €	229 360,04 €	- 217 096,13 €
2022	29 349,87 €	250 485,86 €	- 221 135,99 €
2023	24 027,66 €	197 120,26 €	- 173 092,60 €
2024	13 419,21 €	181 605,61 €	- 168 186,40 €
TOTAL	**79 060,65 €**	**858 571,77 €**	**- 779 511,12 €**

M. VASSEUR demande si le fonctionnement est inclus dans l'analyse.
Monsieur le Maire répond que ce sont les frais de fonctionnement à la charge de la commune.
Bien sûr, on peut fanfaronner en disant que le musée est en excédent, mais c'est sans compter tout ce que paie la commune ; l'association est en excédent.
Monsieur le Maire alerte juste sur la pérennité de cet excédent.

M. MUMBACH dit que le fonctionnement en 2024 n'était pas déficitaire si on ne compte pas les remboursements de capital.
Monsieur le Maire rétorque que le fonctionnement était bien déficitaire, même si on s'améliore d'année en année.

Pour M. MUMBACH, il faut faire la même analyse pour la médiathèque, le foyer de la culture, etc…

M. BENNATO rappelle qu'il n'y a pas d'emprunt sur ces bâtiments.

M. MUMBACH pense qu'on ne peut pas considérer le remboursement du capital comme une charge au même titre que les intérêts d'emprunt.

Pour Monsieur le Maire, ça reste une charge.

M. BENNATO dit que ce n'est pas gratuit, on paie le capital tout comme les intérêts.

Pour M. VASSEUR, on garde la valeur du capital quand on rembourse un emprunt.

Pour M. MUMBACH, il n'y aura pas d'accord sur la manière d'interpréter les comptes ; sur 2024 les frais de fonctionnement se sont largement améliorés, car c'est vrai qu'il n'y a pas eu 25 000 € de femme de ménage.

M. HOLLEVILLE rappelle qu'il y a aussi beaucoup d'aides exceptionnelles en 2024, ce qui permet d'avoir cet excédent.

Pour M. MUMBACH, l'exploitation par l'association est équilibrée, les subventions sont en plus.

Monsieur le Maire redit que non, le résultat d'exploitation de l'association serait déficitaire sans les dons et sans les subventions exceptionnelles.

M. DEMICHEL quitte la séance à 22h15.

Mme LAKOMIAK rappelle que la troupe des hurluberlus donnera un spectacle au VIADUC vendredi à 20h.

M. BENNATO rappelle que la journée citoyenne aura lieu le 24 mai prochain ; un t-shirt et un repas seront offerts.

Luc SIMET avait une question pour M. DEMICHEL mais comme il est parti ce sera pour la prochaine fois, cela concerne les démissions des conseillers municipaux.

M. PACCILIERI souhaite revenir sur le MHA ; il constate qu'avec l'investissement et les charges, les dépenses s'élèvent à plus de 2.2 millions.
Selon lui, il s'agit d'une réalisation qui n'était pas prioritaire dans les besoins de la population de Dannemarie, une réalisation non prévue dans le projet électoral de la dernière mandature, (les Dannemariens ont été mis devant le fait accompli) une réalisation non pérenne, une réalisation refusée par une majorité de Dannemariens qui ont été consultés.
M. PACCILIERI est persuadé qu'il y avait d'autres moyens de faire honneur au devoir de mémoire que de pénaliser la Commune et la jeunesse de Dannemarie.

Monsieur le Maire indique qu'il a été démontré qu'on peut faire honneur au devoir de mémoire, sans dépenser des milliers d'euros, comme par exemple lors de la grande cérémonie des 80 ans de la libération, ainsi que lors de l'inauguration du Parc Eliane Picard ; cela n'a pas coûté 3.5 millions d'euros.
Néanmoins, le Mémorial est là, la gestion associative a permis de limiter la casse pour le moment ; pour le reste, les Dannemariens auront à se prononcer prochainement sur les priorités qu'ils souhaitent pour les années à venir.
Pour Monsieur le Maire, la priorité c'est l'école ; le conseil de ce soir a permis de le démontrer ; ce chantier va bientôt commencer après 25 ans d'attente.

Pour M. MUMBACH, le conseil municipal n'est pas là pour faire de la campagne électorale, y compris dans le public, y compris dans les conseillers municipaux.

Il rappelle qu'on est à un an des échéances et ne souhaite pas rappeler les règles qui régissent cette période.

Monsieur le Maire réplique que la réserve électorale s'applique à partir du 1er septembre, et ironise en indiquant que M. MUMBACH aurait dû réviser avant de venir.

M. MUMBACH indique que la population qui intervient au conseil municipal c'est particulier, les gens qui critiquent n'ont qu'à se présenter.

Monsieur le Maire demande à quel moment M. MUMBACH a donné la parole au public lors des séances du conseil municipal sous ses deux mandatures, en précisant qu'il ne le faisait jamais. Monsieur le Maire dit qu'il ne faut pas critiquer alors qu'on laisse aujourd'hui un espace d'expression à la fin des séances du conseil municipal.

Pour M. MUMBACH, c'est un discours de campagne électoral.

M. PACCILIERI indique qu'il ne se présentera pas.

M. MUMBACH dit qu'il faut le faire.

Monsieur le Maire précise que M. MUMBACH rappelle les règles de réserves électorales et en même temps c'est lui qui parle de campagne électorale.

M. SIMET se permet une remarque et rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait aussi été dit que la campagne était lancée suite à des propos tenus par M. MUMBACH.

M. MUMBACH pense que c'est pernicieux, et il trouve que les membres de la majorité sont très nerveux.

M. ROUSSET intervient et souhaite commenter les informations qui ont été dites sur les feux en centre village car il estime qu'il entend beaucoup d'inepties.
M. ROUSSET dit avoir compris que les travaux ont été réalisés pour sécuriser et non pas pour accélérer la traversée de Dannemarie.

Monsieur le Maire acquiesce et confirme qu'il n'a jamais été dit qu'on traverserait plus vite Dannemarie en mettant des feux.
Pa contre, il y a plus de fluidité sur les anciens axes qui avaient des stop.
Les objectifs sont rappelés : la sécurisation et le ralentissement des véhicules.

M. ROUSSET se réjouit que l'accidentologie n'ait pas augmenté.
Il émet toutefois une réserve et l'accidentologie risque de se déplacer sur d'autres rues, par exemple dans la rue Malraux. Le dispositif qui a été installé pour réduire la vitesse produit l'effet inverse ; il rappelle que la vitesse dans ces rues est limitée à 30km/h.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion avec les riverains est prévue le 17 juin pour évoquer les possibilités d'aménagement pour limiter ce phénomène. Les invitations sont prêtes et vont être distribuées prochainement.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 1er juillet.

En l'absence de question supplémentaire, l'ordre du jour étant épuisé et les conseillers ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le maire lève la séance à 22h30.

Dannemarie, le 02/07/2025

La secrétaire de séance :

Marie-Luce HECKENDORN

MAIRIE DE DANNEMARIE (Haut-Rhin)

Le maire :

Alexandre Berbett